



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE FORTUNADE

L'an **deux mil vingt-deux, le vingt et un mai**, à **09h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT**.

Étaient présents : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, M. Frédéric BOUYSSON, Mme Sylvie LAFORGE, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTEIL, M. Philippe SOURIE, M. Vincent MOSQUERA, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Isabelle BESANGER, M. Anthony MONTEIL, M. Philippe PERNET.

Étaient absents excusés : Mme Jacqueline LEYRAT, M. Xavier DURAND, M. Patrick COLY, Mme Caroline BROSSARD, Mme Emilie BLANCHARD, M. Jérémy DESROCHES, M. Richard BONNET.

Procurations : M. Xavier DURAND en faveur de Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, M. Patrick COLY en faveur de M. Laurent DELAGE, Mme Emilie BLANCHARD en faveur de M. Vincent MOSQUERA, M. Jérémy DESROCHES en faveur de Mme Brigitte MASMONTEIL, M. Richard BONNET en faveur de Mme Isabelle BESANGER.

Secrétaire : M. Vincent MOSQUERA.

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (A. MONTEIL ne prend pas part au vote)

- décide à l'unanimité de fixer comme suit les subventions attribuées aux associations de la commune pour l'année 2022 :

Foyer Rural	1 100 €	Club de Football	2 000 €
Confrérie des Farcidures	2 200 €	Anciens Combattants FNACA	300 €
Ass Parents Elèves	1 500 €	Comité de Jumelage	1 500 €
Délégation JMF	700 €	Les Réveillés	2 200 €
Club Tennis de Table	500 €	Société de Chasse	800 €
Yog'Attitude	200 €	Club des Aînés	350 €
Agenda 21	200 €		

- alloue, à l'unanimité, une subvention de 90 € à l'Association des Amis de la BDP qui participe au bon fonctionnement du Point Lecture de la commune.

16 VOTANTS - 16 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

### AVANT PROJET TRAVAUX ECOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 26 janvier 2022 relative aux travaux du groupe scolaire.

Les travaux liés à la sécurisation du plancher n'étant pas soumis à permis de construire et revêtant un caractère d'urgence ont fait l'objet d'une consultation à part. Les travaux sont en cours.

Madame le Maire soumet donc au Conseil le projet d'extension et de sécurisation de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le projet présenté pour un montant estimatif de 226 916,93 € HT soit 272 300,31 € TTC.
- dit que ces travaux feront l'objet d'un marché selon la procédure adaptée,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à la réalisation de cette opération.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal 2ème classe d'un agent de la commune requiert une délibération pour modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adopter la suppression et la création de l'emploi suivant **à compter du 1er Septembre 2022** :

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (28h45 hebdomadaire) d'adjoint d'animation
- création d'un emploi permanent à temps non complet (28h45 hebdomadaire) d'adjoint d'animation principal 2ème classe

Les crédits nécessaires sont prévus eu budget.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

---

### **REGIME INDEMNITAIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la délibération en date du 25 octobre 2017 instaurant le RIFSEEP pour les agents de la commune de Sainte-Fortunade, il est prévu un réexamen des montants :

- en cas de changement ou d'évolution du poste
- au moins tous les 4 ans au regard de l'expérience professionnelle.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser les montants plafond des indemnités pour prendre en compte ces éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'avis favorable du comité paritaire en date du 13 mai 2022

- décide de modifier comme suit les montants plafond :

		IFSE - Plafond annuel commune	CIA - Plafond annuel commune
Attaché territorial	Groupe 1	8 000 €	1 500 €
Adjoint administratif	Groupe 1	4 000 €	800 €
	Groupe 2	3 000 €	600 €
Rédacteur	Groupe 3	5 000 €	1 000 €
Technicien territorial	Groupe 1	8 000 €	1 500 €
ATSEM	Groupe 1	4 000 €	800 €
	Groupe 2	3 000 €	600 €
Agent de maîtrise	Groupe 1	4 000 €	800 €
Adjoint technique	Groupe 1	4 000 €	800 €
	Groupe 2	3 000 €	600 €
Adjoint animation	Groupe 1	4 000 €	800 €
	Groupe 2	3 000 €	600 €

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

## MODIFICATIONS BUDGETAIRES - OPERATIONS D'ORDRE

Afin de régulariser certaines opérations budgétaires, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour apporter des modifications au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide des modifications budgétaires suivantes :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Virement à la section d'investissement	023	7 327,00		
Autres ch. diverses de gestion courante	6588	1 765,00		
Autres produits divers gestion courante			7588	9 092,00
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 092,00</b>		<b>9 092,00</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>9 092,00</b>		<b>9 092,00</b>
Virement de la section de fonctionnement			021 01	7 327,00
Emprunts en euros (réel)	16411 01	9 092,00		
Créance Autres établissements publics			27638 01	1 765,00
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>9 092,00</b>		<b>9 092,00</b>

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

## FRANCE SERVICES - RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Un exemplaire est fourni à chaque conseiller municipal.

## QUESTIONS DIVERSES :

1- Travaux en cours :

❖ Travaux école :

->Le projet a été présenté à l'intégralité du personnel de l'école qui a été satisfait des futurs travaux.

La seule interrogation est que le dortoir se trouve éloigné des WC, nous n'avons donc pas de vision sur le dortoir.

->Voir la possibilité d'installer une caméra qui n'enregistrerait pas mais aurait uniquement une vision sur le dortoir

❖ Vestiaires foot :

-> Problème de condensation, une VMC sera installée, prise en charge par le maître d'ouvrage.

❖ Ancienne Poste :

-> La boulangerie serait intéressée pour une location pour faire un point de vente demande le prix de la location, ils auraient acheté une boulangerie sur Beaulieu.

->Réponse nous allons voir avec eux pour qu'il puisse passer à la mairie afin qu'il nous présente leur projet avant de se prononcer.

M. Philippe PERNET, vu sur les réseaux sociaux que l'ancienne poste serait à vendre ou serait une restauration rapide.

->Réponse : Ces deux propositions ne sont en aucun cas fondées.

❖ Plateforme

Un point a été fait par M. Sylvain PORTA :

L'intégralité de la prestation du cabinet DEJANTE ne sera pas réglée pour l'instant en raison de la problématique que nous avons rencontrée sur la pose de la castine (pas la bonne couleur) après explication, la carrière fournit la couleur suivant la veine de la roche et ne peut garantir la couleur.

EUROVIA propose de reprendre l'intégralité de la plateforme sans nous le facturer.

❖ Chapelle Comtale

-> Mme Brigitte MASMONTEIL indique que nous rencontrons des difficultés pour réaliser son ouverture. Serait-il possible d'installer une serrure automatique.

-> Réponse : une étude sera réalisée.

❖ Problème de nuisances

-> M. Sylvain PORTA porte à la connaissance du conseil le courrier d'un administré recensant des nuisances sonores dans le bourg.

❖ L'IME

->un projet de fermeture serait envisagé, à ce jour nous n'avons eu aucune info de leur part concernant ce projet.

2- Calendrier :

- ❖ Elections législatives : 12 et 19 juin 2022
- ❖ Inauguration France Services : mardi 28 juin à 10 heures
- ❖ Kermesse de l'école : vendredi 24 juin
- ❖ Inauguration vestiaires et espace de loisirs : en septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.